

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 13 février 2026

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Présents : **Quiérien DEMOOR** Vice-Président du Hainaut, **Sébastien DECKMIJN** Président de Liège, **Damien HUBLET** Délégué du Luxembourg, **Nathalie HUYGENS** Membre nommée par le Roi, , **Patricia LECHIEN** Conseillère du Cfg-OA et déléguée de Namur, **Sylvie MAZARAKY** Membre nommée par le Roi, **Francis METZGER** Président du Cfg-OA et délégué du BCBW, **Jean-Pierre NAVEZ** Délégué du Hainaut, **Marcelle RABINOWICZ** Vice-Présidente du Cfg-OA et membre nommée par le Roi, **Mathieu REMY** Président du BCBW, **Joel SYNE** Président du Luxembourg, **Bruno THIRY** Président de Namur, **Pascal SIMOENS** Membre nommé par le Roi, **André TULCINSKY** Assesseur juridique au Conseil national, **Frédéric LAPOTRE** Secrétaire général et **Céline CISSE**, Secrétaire

Sont excusés : **Jean-Yves JEHOULET** Secrétaire du Cfg-OA et délégué de Liège, **Nicolas VAN OOST** Membre nommé par le Roi et **Déborah ASHIMWE** Juriste

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 13 février 2026 :

1. ORGANISATION DE LA SEANCE

- 1.1. Approbation de l'OJ du 13 février 2026
- 1.2. Approbation du PV du 23 janvier 2026 + **1 annexe**

2. FINANCES

- 2.1. Budget + **1 annexe**
- 2.2. Règles d'exonération + **1 annexe**

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Réunion des Présidents
- 3.2. Chambre wallonne
- 3.3. Chambre des matières bruxelloises

- 3.4. GT - Etats d'avancement
- 3.4.1. Commission Genre

4. JURIDIQUE

- 4.1. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission
- 4.2. Jos Leysens-OA-Revocation - J-2025-009 **+ 1 annexe**

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

- 5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963 **+ 1 annexe**
- 5.2. Proposition relative au rôle des mandataires nommés **+ 1 annexe**

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Audit **+ 1 annexe**
- 8.1.1. Contacts KPMG Présentation Diffusion Rapport Audit au Personnel et aux mandataires **+ 4 annexes**
- 8.2. Délégué-stagiaire – stagiaire d'un mandataire
- 8.3. Points personnels
- 8.4. Déménagement des bureaux du Conseil de Liège

9. POINTS EN SUSPENS

- 9.1. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage
-

1. ORGANISATION DE LA SEANCE

- 1.1. OJ du 13 février 2026

Un membre demande pourquoi certains éléments apparaissent en rouge et surlignés en jaune dans le PV de la réunion du 23 janvier.

Il est répondu qu'il s'agit des corrections proposées par l'un des membres, mises en évidence afin que chacun puisse en prendre connaissance avant leur validation.

DECISION : l'ordre du jour est approuvé.

- 1.2. PV du 23 janvier 2026
(annexe 1.2)

DECISION : le PV du Cfg-OA du 23 janvier 2026 est approuvé.

2. FINANCES

- 2.1. Budget 2026
(annexe 2.1)

Le budget 2026 de l'Ordre des Architectes a été voté par le Conseil National en sa séance du 30 janvier 2026 : voir annexe 2.1. : Budget 2026 consolidé.

Le budget consolidé et tel que voté lors de la dernière séance du CNOA est annexé au présent ordre du jour.

POUR INFO

- 2.2. Règles d'exonération
(annexe 2.2)

Les montants de référence pris en compte pour les demandes d'exonération ont été actualisés : voir annexe 2.2. qui définit également la procédure de traitement des demandes d'exonération.

Le tableau reprend les montants de référence pour les demandes d'exonérations, montants actualisés comme chaque année.

POUR INFO

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Réunion des Présidents

À l'exception du point relatif à la réforme, y a-t-il un autre point à discuter, interroge le Président ?

Il est répondu par la négative.

POUR INFO

3.2. Chambre wallonne

A reporter.

POUR INFO

3.3. Chambre des matières bruxelloises

Réunion le 12 février 2026.

- **Rencontres avec les communes : le travail de dialogue entamé avec les communes se poursuit activement. À ce jour, 9 des 19 communes ont été rencontrées. L'objectif est d'identifier et de centraliser les principales difficultés auxquelles sont confrontées les communes (notamment en matière d'incomplétude des dossiers, de délais d'instruction des demandes de permis d'urbanisme, etc.)**
Une fois l'ensemble des problématiques compilées, il est envisagé d'établir une charte afin d'améliorer la communication entre les architectes (et demandeurs de permis) et les administrations communales. Cette charte devrait reprendre des principes généraux communs à toutes les administrations mais également tenir compte des spécificités propres à chaque commune. Cette démarche vise à faciliter le travail tant des architectes que des fonctionnaires.
- **Mise en place d'une plateforme pour le CoBAT : l'objectif est de recueillir les retours des architectes sur le sujet.**

Etant donné que Bruxelles a enfin un gouvernement, la Chambre va devoir rapidement concrétiser le travail projeté.

- **GT « Tolérance » : établissement de fiches (+/- 30) afin de faciliter le travail de réception provisoire pour les chantiers importants mais également pour les projets de moindre envergure (les représentants de l'Ordre veulent orienter les travaux en ce sens). Ces fiches doivent encore faire l'objet d'une relecture finale pour ensuite être soumises à la Chambre des matières bruxelloises et pour enfin obtenir la validation du Cfg-OA. Le planning global d'approbation est fixé à 6 mois. Ces fiches constitueront un bel outil de travail pour les architectes et elles devraient donc être disponibles à l'automne. La participation de l'Ordre aboutira à un engagement de principe mais sans force contraignante.**

POUR INFO

3.4. GT - Etat d'avancement

3.4.1. Commission Genre

Le Cfg-OA a validé la création de cette commission lors de sa séance du 24 janvier 2025. Depuis sa création, les membres cette commission se sont réunis à 4 reprises.

Lors de ces réunions, les objectifs suivants ont été identifiés :

- Modifier le nom de la commission ;
- Définir les objectifs de la commission : réduire les inégalités de genre, donner de la visibilité aux femmes architectes, sensibiliser et former, encourager la mixité, améliorer les conditions de travail, développer des réseaux de soutien et de mentorat ; et produire des données ;
- Proposer des solutions de soutien aux jeunes mamans ;
- Proposer des initiatives culturelles et événementielles.

Maintien, missions et agenda ?

Marie LE CLEMENT a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus faire partie de la Commission « Genre ».

Est-il nécessaire de procéder à son remplacement ?

Lors de la dernière réunion, les modalités visant à concrétiser les travaux de la commission ont été abordées et ce afin de rendre son existence plus pertinente.

Il convient de préciser qu'il y a eu des retours très positifs concernant l'Archinews "spécial Femmes", ce qui démontre la raison d'être de cette commission.

Un membre s'interroge sur l'identification des difficultés spécifiques rencontrées par les femmes architectes. Il est en effet constaté qu'au niveau universitaire, les étudiantes sont désormais majoritaires, et que cette tendance se reflète également dans les inscriptions sur la liste des stagiaires.

Toutefois, aux alentours de 35 ans, une diminution de la présence des femmes au sein de l'Ordre est observée. De nombreuses architectes s'orientent alors vers des fonctions administratives ou d'autres parcours professionnels, notamment en raison de la maternité ou des responsabilités accrues.

La gestion d'une agence demeure particulièrement exigeante, et il apparaît que l'exercice de la profession en tant qu'indépendant peut s'avérer particulièrement difficile pour une femme seule. Celles qui poursuivent dans cette voie doivent souvent faire face à des contraintes très importantes.

En effet, est-il répondu et la question « *faut-il poursuivre les travaux cette commission* » a été posée lors de la dernière réunion. Après quelques échanges, il a finalement été décidé de la maintenir mais de veiller à être plus précis et plus concrets dans le travail effectué.

DECISION : le Cfg-OA décide de ne pas procéder au remplacement de madame Marie LE CLEMENT.

4. JURIDIQUE

4.1. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission

Lors de la séance du 19 septembre, il a été demandé au service juridique de proposer un modèle de courrier type pour les reprises de mission.

Un modèle avait été préparé par le service juridique. Mais suite à des débats relatifs à l'article 26 du Code de Déontologie, le modèle doit être adapté.

Il est demandé un report de ce point.

POUR DECISION : ce point est reporté.

4.2. JOS LEYSSENS-OA-REVOCATION - J-2025-009
(annexe 4.2)

Monsieur J. LEYSSENS a introduit un recours auprès du Conseil d'État. Sa demande a été rejetée et il a été condamné à verser une indemnité de 700 € à l'Ordre.

POUR INFO

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963
(annexe 5.1.)

Suite à une réunion entre les Présidents des 5 Conseils provinciaux, l'assesseur juridique du CNOA, l'assesseur juridique du CP de Namur et le Secrétaire général, un consensus a pu être dégagé sur les grands principes d'une modernisation structurelle de l'Ordre.

Ces principes ont été traduits dans un document annexé au présent ordre du jour.

Le Cfg-OA peut-il valider la note reprenant les propositions de modernisation structurelle de l'Ordre des Architectes ?

Le Président remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce document qu'il sera pertinent de lier aux conclusions de l'audit.

DECISION : le Cfg-OA valide le document tel que présenté ce jour moyennant les corrections suivantes :

- **Composition du Conseil général : trois mandataires pour le BCBW ;**
- **Conseils territoriaux : conserver une seule entité, à savoir, le BCBW ;**
- **Ajouter la fixation d'honoraires dans les compétences du Conseil territorial et**
- **Remarque sémantique : remplacer le terme « province » par « province/territoire ».**

Les Présidents des cinq Conseils ont été invités par les Présidents du Vlaamse Raad : peuvent-ils répondre positivement à cette invitation ? Il est répondu de manière affirmative. Ils pourront leur présenter le texte (traduit) tel que validé ce jour. Par ailleurs, des chiffres vont être appliqués aux différents organes dans le cadre de projections budgétaires.

5.2. Proposition relative au rôle des mandataires nommés
(annexe 5.2.)

Un mandataire du Vlaamse Raad a déposé une note visant à adapter le rôle des mandataires nommés par le Roi au sein de l'instance ordinale.
Quelle est la position du Cfg-OA relativement à cette note ?

DECISION : le Cfg-OA décide de ne pas suivre le contenu de cette note.

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Audit
(annexe 8.1.)

Rapport définitif.

Des échanges ont lieu avec le cabinet d'audit en vue de la présentation du rapport d'audit. Au-delà de l'analyse sur la pertinence du rapport, de ses conclusions et des recommandations, un travail de collecte et de classification visant à initier diverses actions a été effectué.

Le Cfg-OA peut-il approuver ce plan d'action ? Faut-il attendre l'exposé de l'audit pour initier des actions ?

POUR DECISION : voir point 8.1.1.

- 8.1.1. Contacts cabinet d'audit Présentation Diffusion Rapport Audit au Personnel et aux mandataires
(4 annexes 8.1.1)

Il a été demandé au cabinet d'audit de présenter leurs conclusions mais ces derniers ont refusé.

DECISION : le Cfg-OA décide, dans un premier temps, de contacter le cabinet d'audit (via le Président) afin de leur demander de clôturer leur mission par la présentation de leurs conclusions aux membres du Conseil.

- 8.2. Délégué-stagiaire – stagiaire d'un mandataire

Le Comité de Direction a été interpellé sur la situation d'un délégué-stagiaire qui est également le stagiaire d'un mandataire (en l'espèce, Président d'un Conseil provincial).

Quel est l'avis du Cfg-OA sur le statut du stagiaire ?

Il est précisé que les stagiaires, tout comme les mandataires, sont désignés suite à un vote entre stagiaires.

De l'avis d'un membre, ce point est un non-sujet.

DECISION : le Cfg-OA estime que ce point est un non-sujet.

- 8.3. Points personnels

Un membre souhaitait ajouter un point personnel au présent ordre du jour mais celui-ci a été supprimé : en effet, les points liés au personnel sont discutés au CoDIR et entérinés ensuite au sein du CNOA, ce qui signifie que le Cfg-OA n'est pas amené à connaître des points relatifs au personnel.

Cette procédure – qui existe depuis toujours – est confirmée par le Secrétaire général qui estime qu'il faudrait la modifier.

POUR INFO

8.4. **Déménagement du Conseil de Liège**

Beaucoup de visites visant à trouver des nouveaux bureaux pour le CP de Liège ont été organisées : les biens visités sont souvent très chers ou en mauvais état... mais les membres ont finalement trouvé un lieu qui pourrait convenir : « Chanmurly ». Il s'agirait d'un contrat de deux ans.

Concernant le bâtiment actuel, son expertise est en cours .

Une réponse au propriétaire des bureaux envisagés doit être communiquée pour la semaine prochaine.

Etant donné que le montant de la location est hors cadre budgétaire, il doit faire l'objet d'un vote.

DECISION : le Cfg-OA accorde sa confiance au Conseil de Liège, moyennant une ultime négociation pour le montant de la location des futurs bureaux du Conseil de Liège.

FIN DE LA REUNION : 16h25.

9. POINTS EN SUSPENS :

9.1. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage

Des différences de procédures peuvent être constatées au sein des Conseils : 30 minutes pour les contrôles de stage sont insuffisantes au Hainaut et à Namur mais tout à fait suffisantes à Liège.

Dans l'attente du retour du GT « stage », ce point est reporté.

POUR DECISION :